Association Accueil & Réinsertion Sociale

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU LUNÉVILLOIS

Aline MAITRESSE
Directrice

Estelle KREISCHER
Cheffe de service

6 rue Ste Anne - 54300 LUNÉVILLE
Tél : 03 83 73 26 81 - Courriel : luneville@asso-ars.org

MISSION

Le réseau d'accueil du lunévillois a été mis en place en février 2006 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24,
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter,
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation.

CAPACITÉ

Hébergement permanent

10 places Résidence Saint Jacques HUAS à Lunéville.
1 studio HU Saint Jacques à Lunéville.
1 studio HU Résidence des Lumières à Lunéville.
1 studio OPH à Lunéville.

Hébergement temporaire

1 studio Résidence des Lumières à Lunéville.
1 studio HU hiver à Baccarat.

Femmes Victimes de Violences

2 logements HUAS.

ÉQUIPE

Personnel social

2 travailleurs sociaux..... 1,31 ETP

PUBLIC

238 demandes sur l'année concernant :

5 couples avec enfants
14 couples sans enfant
39 adultes avec enfants
178 adultes seuls
2 mineurs isolés non accompagnés

Soit 341 personnes dont :

271 adultes
70 enfants

PROVENANCE

Lunéville ..... 188 demandes
Communauté urbaine du Grand Nancy ..... 25 demandes
Autres départements de Lorraine (55.57.88)..... 21 demandes
Autres régions françaises ..... 0 demande
Autres pays ..... 3 demandes
Non connu ..... 1 demande

ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

16 ménages relogés bailleurs privés / publics
6 ménages accueillis en HU
7 ménages accueillis en CHRS
2 ménages résidence sociale
11 ménages hébergement chez des tiers
1 ménage incarcération
1 ménage sans domicile
2 non précisés

Encore suivis et non hébergés au 31/12/2022 : 16 ménages, soit 22 personnes
Ménages hébergés au 31/12/2022 : 13 ménages, soit 18 personnes

SUIVI DES USAGERS DE DROIT COMMUN

228 ménages accueillis : 163 hommes – 108 femmes – 70 enfants

Hébergement sur l'année 2022 : **59 ménages, soit 84 personnes pour 6 364 nuitées**

Sortie hébergement : **46 ménages, soit 66 personnes**

AAR
Association Accueil & Réinsertion Sociale

+

SOMMAIRE

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2022 2

1.1 Le cadre de la mission 2

1.2 Le public ciblé 2

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement 2

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement 2

1.3.2 L''accompagnement social 3

1.4 L'hébergement et les prestations 3

1.5. Le SAO et le partenariat 4

1.6. LEO (Lieux d'écoute et d'orientation) 4

2 DESCRIPTIF des ménages accueillis 5

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge 5

2.2 Tranches d'âge 5

2.3 Origine de la demande 7

2.4 Motif de la demande 8

2.5 Durée de séjour et nuitées 10

2.6 Réponses apportées 11

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2023 12

4 ANNEXES 13

4.1 Répartition des personnes prises en charge 13

4.2 Flux mensuel de la demande 13

4.3 Hébergement antérieur 14

4.4 Ressources à l'entrée 14

4.5 Provenance géographique des ménages suivis 15

4.6 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO 15

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2022

1.1 Le cadre de la mission

Le SAO de Lunéville intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des évènements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue…).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes personnes (homme ou femme) ou ménages avec ou sans enfants : le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivi. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire. Les travailleurs sociaux rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, quelque fois à domicile. La majorité des entretiens se font dans les locaux de l'ARS à Lunéville.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage ; rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannages d'urgence de courte durée.

1.3.2 L''accompagnement social

Entretien de suivi ou d'accompagnement : ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits…). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement d'insertion peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Lunévillois, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les prestations d'hébergements propre et celles mobilisables auprès des partenaires :

- Un studio 115 mobilisable soir et weekend (pour 2 personnes avec accueil d'animaux possible)
- Un studio à la résidence des Lumières (pour une personne seule)
- Un studio à la résidence ST Jacques (pour 2 personnes)
- Un studio à la résidence Pasteur de Baccarat- sollicitation possible à la marge.

Dans le cadre du dispositif HUAS (Marché Public 177) pour une capacité de 17 places :

- 10 studios à la résidence St Jacques de Lunéville
- Un appartement, dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est mis à disposition par la Croix Rouge de Lunéville.
- Un appartement, également dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est communal et meublé par le Zonta Club de Lunéville

Grâce au partenariat développé depuis de nombreuses années, nous avons la possibilité de mobiliser :

- La chambre de visite de la résidence St Jacques
- Une chambre à l'hôpital 3H de Cirey sur Vezouze

Enfin, en dehors du territoire, il est possible de mobiliser des places d'hébergement sur Nancy via le SAM et le 115.

Les hébergements temporaires :

- 1 studio à la résidence Pasteur à Baccarat pour la période hivernale : nouvelle expérimentation à la suite des constats de la gendarmerie démunie de solution localement et notamment les soirs et les weekends. Ce studio est mobilisable à la marge selon les besoins.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

En besoins primaires ; nous travaillons avec un restaurant *kebab* qui délivre des repas chauds. Les travailleurs sociaux peuvent également proposés des tickets services ou tous les deux mois nous nous rendons à la banque alimentaire afin de nous fournir en denrées alimentaires secs.

Lorsque cela ne suffit pas, nous pouvons aussi compter sur un maillage de partenaires locaux (Croix Rouge, Entraide Protestante, Secours Catholique…).

Pour ce qui est des prestations hygiènes, nous bénéficions de trousses de toilettes parfaitement dotées, fournies par la Croix Rouge.

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administrative des usagers.

1.5. Le SAO et le partenariat

Le service ARS SAO Lunéville est central dans sa position sur le territoire. Présent depuis de nombreuses années, il est de plus, bien identifié par les partenaires.

- Le CCAS reste un partenaire privilégié de l'ensemble des services de l'ARS Lunévillois : pour le point hygiène, les places d'urgence.
- SIAO 54 : Il est à noter que si le SIAO a pour mission de coordonner toutes les places d'hébergement sur le département. Il a aussi favorisé la connaissance et le rapprochement des différents prestataires d'hébergement et ainsi contribué à une amélioration du partenariat et du « travailler ensemble » dans l'intérêt des publics accueillis.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- Le Réseau de situations complexes : notre service participe à ce réseau qui existe depuis plusieurs années. Anciennement nommé Réseau d'Alerte Pluri professionnel, ce réseau s'est modifié courant 2022. Toujours porté par le CD, le CPN, il s'est en réalité étoffé en fusionnant deux RAPP de deux territoires en une seule entité.
- Le « Réseau femmes victimes de violences » : le SAO prend une part active au sein de ce réseau en participant une fois par mois aux rencontres consacrées à la réflexion et au développement de moyens d'action pour la lutte contre les violences sur le territoire.
- La CLSM (Commission Logement et Santé Mentale). Cette instance réunie les principaux partenaires lunévillois autour de la question du logement des personnes en difficultés sociales et/ou en situation de handicap.

1.6. LEO (Lieux d'écoute et d'orientation)

Le dispositif **L.E.O (Lieu d'Ecoute et d'Orientation)** débuté depuis septembre 2021 sur le territoire du Lunévillois est étroitement lié aux activités du SAO. Si le cadrage d'intervention est différent, l'équipe reste la même. Un rapport d'activité spécifique a été rédigé.

2 DESCRIPTIF des ménages accueillis

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

En 2022, le nombre de ménages rencontrés, accompagnés voire hébergés par le SAO est stable par rapport 2021.

Typologie des ménages	2022		2021	
Femmes isolées	52	*22%*	55	*24%*
Hommes isolés	126	*53%*	109	*47%*
sous total isolés	*178*	*75%*	*164*	*71%*
Couples	14	*6%*	13	*6%*
sous total ménages sans enfant	*192*	*81%*	*177*	*76%*
Femmes isolées avec enfant(s)	35	*15%*	42	*18%*
Hommes isolés avec enfant(s)	4	*2%*	5	*2%*
Mineur isolé non accompagné	2	*1%*	7	*3%*
Couples avec enfant(s)	5	*2%*	1	*0%*
sous total ménages avec enfants	*46*	*19%*	*55*	*24%*
total ménages	**238**	***100%***	**232**	***100%***

Le public isolé représente toujours la part la plus importante des personnes que nous avons rencontrées.

2.2 Tranches d'âge

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2022		2021	
enfants mineurs	70	*21%*	115	*30%*
sous total mineurs	*70*	*21%*	*115*	*30%*
18 à 24 ans	74	*22%*	70	*18%*
25 à 35 ans	71	*21%*	75	*19%*
36 à 45 ans	55	*16%*	54	*14%*
46 à 59 ans	40	*12%*	30	*8%*
60 à 69 ans	13	*4%*	17	*4%*
plus de 69 ans	3	*1%*	3	*1%*
inconnu	15	*4%*	24	*6%*
sous total adultes	*271*	*80%*	*273*	*70%*
total	**341**	***100%***	**388**	***100%***

Au cours de l'année 2022, le public le plus représenté est la tranche 18-24 ans mais suivie de très près par la tranche d'âge suivante 25-35 ans.

Notons donc que la tranche 18-35 ans représente 43% de nos publics.

D'une manière générale, Il s'agit de situations qui sont orientées au SAO pour des motifs très divers et légitimes : expulsion locative, rupture suite à hébergement de longue date chez des tiers, parcours de squats, violences intra familiales... Ces situations sont souvent connues mais ont la particularité d'être en rupture avec tous les services sociaux (pas de collaboration possible). Aussi, au moment où le ménage est en rupture réelle et qu'il se présente au SAO, la situation est très dégradée.

Nos dispositifs d'hébergement d'urgence ne sont pas toujours adaptés aux problématiques multiples et complexes que présentent certaines personnes. Nous travaillons alors avec les autres SAO du département en lien avec le 115 qui est désormais la plateforme au centre du dispositif d'urgence. Malgré cela, certaines personnes très attachées au territoire n'adhèrent pas à l'idée de le quitter. Ces constats sont récurrents d'année en année ; il conviendra de réfléchir et adapter nos réponses aux besoins des publics accueillis à l'échelle de l'association et du territoire.

Focus sur la tranche d'âge 18-24 ans

Cette tranche d'âge, illustre tout à fait cette problématique. En effet, elle représente 22% de l'ensemble des demandes du SAO. Pour autant, lorsque nous nous penchons sur les réponses apportées à la sortie, nous observons que seul un faible taux des jeunes a bénéficié d'une orientation. Ces chiffres démontrent que malgré les réponses possibles, très peu de jeunes acceptent, car souvent les réponses proposées par le service se trouvent en dehors du territoire. Le secteur du lunévillois souffre d'un manque d'hébergements à destination des profils ayant des ressources précaires (garantie jeune, rémunération E2C…) voire pas de ressources. Face à cette réalité, le SAO de Lunéville se voit obligé de réorienter les jeunes sur Nancy. Une majorité refuse. Il est fréquent qu'un même jeune sollicite plusieurs fois en quelques mois le SAO. Se heurtant toujours à la même réponse, ils finissent par perdre le lien avec le service. Lorsqu'ils se représentent à nouveau au service, leur situation s'est alors dégradée.

2.3 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages)	2022		2021	
MDS	37	*16%*	57	*25%*
Sans	65	*27%*	63	*27%*
CCAS	42	*18%*	17	*7%*
SAO	7	*3%*	6	*3%*
CH CHU Hôpital spécialisé	1	*0%*	6	*3%*
CIDFF	14	*6%*	13	*6%*
Autres	19	*8%*	17	*7%*
Mission locale	8	*3%*	12	*5%*
Police Gendarmerie	4	*2%*	6	*3%*
Résidences sociales	0	*0%*	1	*0%*
Organisme Accomp Socio Professionnel	8	*3%*	4	*2%*
Mairie	4	*2%*	5	*2%*
ASLL	1	*0%*	1	*0%*
Bailleurs	6	*3%*	0	*0%*
Pôle emploi	1	*0%*	0	*0%*
SIAO Hors 54	0	*0%*	0	*0%*
CADA	0	*0%*	0	*0%*
115	19	*8%*	12	*5%*
ASE	1	*0%*	5	*2%*
Services tutélaires	1	*0%*	7	*3%*
SPIP	0	*0%*	0	*0%*
total	**238**	***100%***	**232**	***100%***

La majorité des ménages, nous est orientée par les services sociaux de proximité : MDS, CCAS, hôpital, mairie, police/gendarmerie…

Notons également que 27% des ménages nous sollicitent en direct. La position centrale du SAO et son implantation depuis de longues années, font que le service est bien identifié et beaucoup de personnes viennent spontanément au service. De plus, dès lors qu'un problème d'hébergement est identifié, il est fréquent que les partenaires orientent au service sans évaluation préalable. Aussi, le nombre de passages est très important. Certaines situations nécessitent une réelle prise en charge, pour d'autre il s'agit d'un conseil à apporter voire une autre orientation à préconiser.

Si dans l'ensemble les origines des demandes restent les mêmes, nous remarquons quand même une baisse importante des sollicitations des MDS et une légère augmentation du 115 par rapport à l'année précédente. Ceci est à mettre en lien avec la mise en conformité du SIAO. En effet, désormais le 115 occupe une place centrale, davantage de partenaires sollicitent le 115 en direct lequel peut être amené à solliciter le SAO en cas de manque de place sur certains territoires. D'autre part, les MDS saisissent de manière plus automatique les demandes d'orientation SIAO sans systématiquement passer par un diagnostic du SAO.

Les « autres services sociaux », sont divers et variés dans leurs missions et sont des partenaires plus à la marge : service social scolaire, ITEP…

2.4 Motif de la demande

Motif de la demande (ménages)	2022		2021	
Victimes de violences conjugales	24	*12%*	35	*15%*
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	121	*51%*	86	*37%*
Procédure d'expulsion	17	*7%*	22	*9%*
Situation d'errance	16	*7%*	9	*4%*
Hébergement mobile ou de fortune	1	*0%*	1	*0%*
Renseignements conseils	12	*5%*	8	*3%*
Demande d'asile	2	*1%*	1	*0%*
Autre	12	*5%*	26	*13%*
Modification composition ménage	1	*0%*	0	*0%*
Domiciliation	2	*1%*	5	*2%*
Sortie détention	8	*3%*	9	*4%*
Logement insalubre	2	*1%*	7	*3%*
Logement inadapté	7	*3%*	2	*1%*
Sortie structure AHI	5	*2%*	3	*1%*
Sortie structure médico sociales	2	*1%*	4	*2%*
Sortie structure protection enfance	2	*1%*	2	*1%*
Transfert interne	0	*0%*	2	*1%*
Victimes de violences hors conjugales	4	*0%*	7	*3%*
Non renseigné	0	*0%*	2	*1%*
Rapatriement	0	*0%*	1	*0%*
total	**238**	***100%***	**232**	***100%***

On peut noter que d'une année à l'autre les motifs de demande restent sensiblement identiques.

On s'aperçoit que les situations pour lesquelles nous sommes interpellées résultent principalement de trois motifs :

- **La rupture de cohabitation** : reste le principal motif pour plus de la moitié du public accueilli et touche toutes les tranches d'âges. Avant la rupture de cohabitation (familiale ou amicale), ces personnes sortaient de la protection de l'enfance, d'une incarcération, d'une hospitalisation, d'une expulsion locative, d'une séparation conjugale…

- **Les expulsions locatives :** la circulaire du 2 juillet 2020 avec le principe de « non remise à la rue sèche », ont mis un frein aux procédures d'expulsions. On note une stabilité pour ce motif depuis 3 ans.

- **Les femmes ou hommes victimes de violences conjugales :** Depuis sa création, le SAO du lunévillois accompagne de nombreuses personnes victimes de violences conjugales. Si l'urgence est, dans un premier de temps, de répondre à une mise en sécurité de la personne ; il ressort également qu'une partie importante de l'activité du SAO est l'accompagnement social (dépôt de plainte, UMJ, orientation suivi psy si nécessaire, lien avec CIDFF, avocat…). Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial avec des acteurs déployés sur l'ensemble du territoire (CIDFF, forces de l'ordre, CMP, MDS, foyers ruraux…). Le grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est clôturé il y a trois ans est venu bousculer les pratiques habituelles du SAO en matière de prise en charge des victimes et des auteurs. Ainsi, nous pouvons en voir les répercussions bénéfiques en 2022. Le service a été sollicité à 24 reprises pour des raisons de violences conjugales, dans la totalité des situations il s'agissait de femmes victimes. Lorsque cela est nécessaire, les personnes sont mises à l'abri sur un autre territoire. La nécessité d'un éloignement géographique est évaluée par le SAO lors d'un entretien de premier accueil. Cela implique par conséquent une bonne coordination entre SAO et une interconnaissance de chacun des partenaires.

  En 2022, sur 24 femmes accompagnées dans le cadre de violences conjugales : 4 d'entre elles ont accédé à un CHRS diffus sur le territoire de Lunéville. 1 est entrée en CHRS collectif par mesure de protection, 6 ont bénéficié d'un HU dans le cadre d'un éloignement géographique, et 6 personnes ont pu être relogées grâce à l'accompagnement du SAO auprès de bailleur public et privé enfin 7 sont retournées au domicile conjugal.

Au regard de ces chiffres, nous constatons que la collaboration entre les 6 SAO du département est toujours aussi efficiente et en coordination avec le SIAO, les éloignements s'organisent rapidement.

Par ailleurs, le SAO continue comme les années précédentes, à prendre une part active au sein du réseau de luttes contre les violences faites aux femmes. Ainsi, le service participe à une réunion mensuelle, temps durant lequel est organisé une journée de formation à destination de tous les professionnels.

- Les **« autres » :** il s'agit d'appel de partenaires ou du 115 pour une orientation de ménages qui ne se présentent pas ou des ménages qui ont été mal orienté et qui ne relèvent pas de nos missions.

Enfin, 17 ménages qui nous ont sollicités vivaient en **squats ou en hébergement de fortune ou étaient en errance** : ce chiffre est en augmentation par rapport aux deux dernières années. Ce nombre est un indicateur mais reste certainement en deçà d'une réalité sur le territoire. Cependant, cette hausse s'explique par la sollicitation des partenaires du dispositif LEO. En effet grâce à une communication importante et à la participation à de nombreuses réunions, le dispositif LEO a réussi à se faire une place dans le paysage des dispositifs existants. Par conséquent, LEO est souvent intervenu en amont de situations en squat et une fois stabilisée ces situations sont réorientées vers le SAO ou en aval car si les personnes sont trop éloignées des contraintes du SAO alors elles sont suivies par LEO.

NB : POINT HYGIENE : 123 passages au point hygiène pour les personnes suivies par le SAO en 2022 ; soit en moyenne plus de deux passages par semaine, qui concernaient 28 personnes au total.

2.5 Durée de séjour et nuitées

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2022		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	66 personnes 66 séjours	Durée moyenne en jours
6 545	66	99

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2021		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	61 personnes 61 séjours	Durée moyenne en jours
4 695	61	77

Notons, que la durée de séjour a légèrement augmenté en 2022.

66 personnes sorties du dispositif d'hébergement du SAO de Lunéville ont été hébergées en 2022 correspondant à 57 ménages. Au 31/12/2022, 13 ménages sont encore hébergés : 44 ménages sur les 238 ont donc bénéficié d'un hébergement sur Lunéville.

Concernant les 181 autres ménages : 159 ont bénéficié d'un accompagnement sans hébergement et 22 ont bénéficié d'un hébergement sur la métropole avec un accompagnement social relevant du prestataire hébergeur.

Notons :

Par absence de disponibilités sur le territoire, notons que nous avons mobilisé des places d'hébergement sur Nancy mais aussi auprès des communes du territoire. Par ailleurs une part importante des suivis ne bénéficient pas d'HU ces personnes sont accompagnées par le SAO et restent hébergées par des tiers avant que le projet aboutisse. Pour autant, l'accompagnement est tout aussi conséquent. Notons que pour ne pas creuser davantage les difficultés chez les tiers le SAO fournit une aide alimentaire et une aide à l'hygiène.

Ainsi, 18,5% des ménages (44 sur 238) accueillis en 2022 ont bénéficié d'un hébergement sur le territoire.

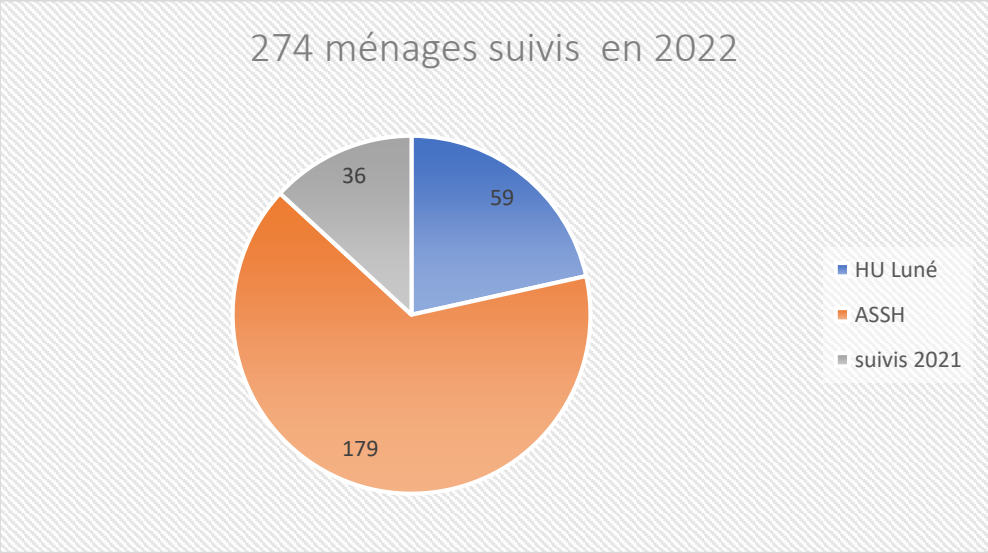

Durée de séjour (personnes)	2022		2021	
0 à 7 jours	7	*11%*	13	*21%*
8 à 30 jours	11	*17%*	11	*18%*
31 à 90 jours	21	*32%*	20	*33%*
91 à 180 jours	17	*26%*	11	*18%*
181 jours et +	10	*15%*	6	*10%*
total	**66**	***100%***	**61**	***100%***

2.6 Réponses apportées

Orientation à la sortie des ménages hébergés	2022		2021	
Domicile des parents	0	*0%*	0	*0%*
Domicile personnel (privé)	7	*15%*	8	*21%*
Domicile personnel (social)	9	*20%*	8	*21%*
Domicile personnel propriétaire	0	*0%*	1	*3%*
Centre hospitalier	0	*0%*	1	*3%*
Hôtel	0	*0%*	0	*0%*
foyer résidence sociale	0	*0%*	1	*3%*
Pension de famille	1	*2%*	0	*0%*
Foyer Jeune Travailleur	1	*2%*	1	*3%*
Hébergement collectif ou difus	7	*15%*	9	*23%*
Héberg urgence dont hôtel	6	*13%*	5	*13%*
Hébergement par des tiers	11	*24%*	4	*10%*
Incarcération	1	*2%*	1	*3%*
Sans domicile	1	*2%*	0	*0%*
Non précisé	2	*4%*	0	*0%*
Total	**46**	**100%**	**39**	**100%**

Concernant les réponses apportées, nous observons que 16 ménages ont été orientés vers des logements autonomes. Il s'agit en réalité de 9 ménages qui ont accédé à un logement dans le parc public et 7 ménages qui ont été accompagnés dans le cadre d'un relogement via un bailleur privé. Si le SAO ne travaille pas en particulier avec des propriétaires privés, le service accompagne néanmoins les usagers dans l'ensemble des démarches inhérentes au relogement (demande de cautionnement, ameublement, ouverture des compteurs…). Pour ce qui est des relogements auprès d'un bailleur public, le SAO peut formuler les demandes qu'il labelise via le SIAO. Ainsi, les demandes ont un caractère prioritaire. De même, lorsque la situation reste fragile, une demande d'ASLL peut être faite.

Comme précisé précédemment, le SAO est implanté depuis plusieurs années et bien identifié. De ce fait de nombreuses personnes nous sollicitent d'elles-mêmes, et ne donnent plus suite après le premier entretien. Ces personnes n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé ou nos missions ne répondent pas à leurs besoins et retournent donc sur le lieu d'hébergement d'origine. Ceci explique l'importance du chiffre « accueil en famille ou amis » et « retour au domicile conjugal ». Quelque fois ces personnes reviennent plus tard et sont alors prêtes à travailler un projet d'hébergement différent et plus stable.

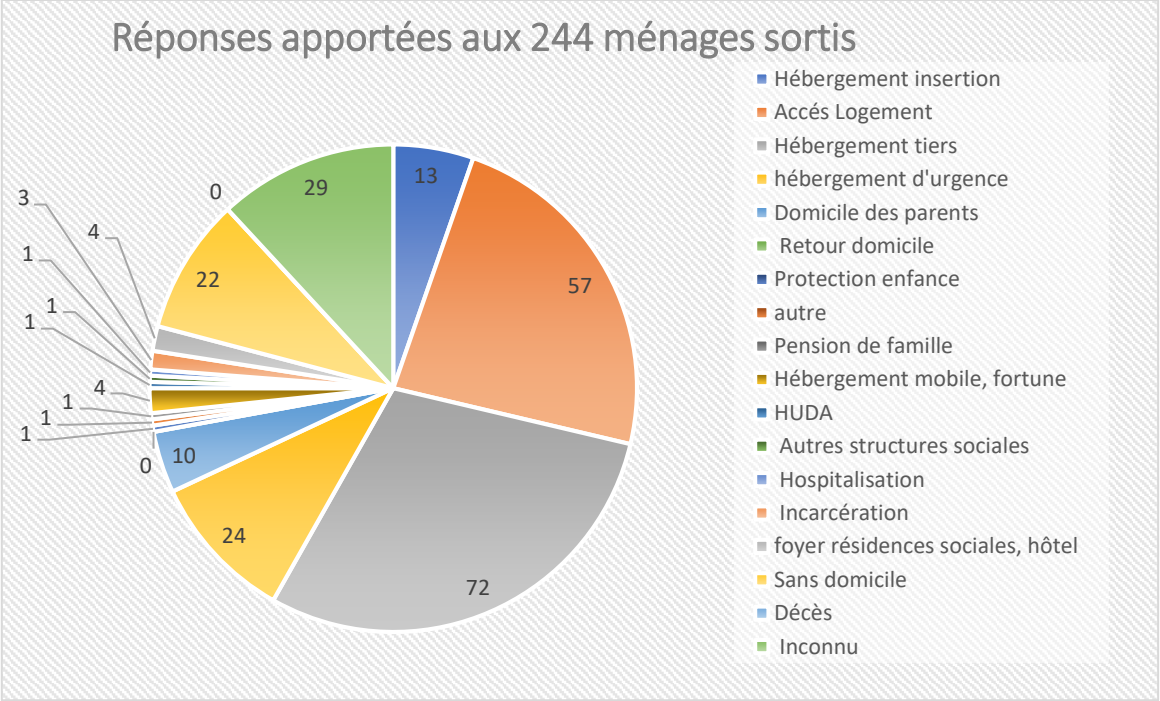

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2023

L'année 2022 aura permis de finaliser le travail amorcé en 2020, autour de la fusion-absorption ARS-SIAO et la mise en conformité du SIAO 54, selon les directives de l'Etat. Les équipes de professionnels (principalement SIAO et 3 SAO de l'ARS) qui ont été associés à ce travail par des temps formalisés d'échanges et de réflexions, vont donc mettre en œuvre les nouvelles directives inhérentes à cette refonte départementale. Ce travail a été amorcé en 2021 et devra s'affiner durant cette année 2023 pour trouver son efficience.

Dans le cadre de l'appel à projet du plan de lutte contre la pauvreté, le projet d'accueil de jour mobile, LEO a retenu l'attention des financeurs et pu se mettre en place sur les territoires du Val de Lorraine et du lunévillois. Si les quelques mois de mise de pratique en 2021 ont été consacrés à un gros travail de communication, ils ont tout de même déjà permis de pointer l'utilité d'un tel dispositif pour un public marginalisé, non recourant aux droits et éloigné des dispositifs de droit commun. La pratique de l'aller vers telle que mise en place constitue incontestablement un maillon supplémentaire dans les possibilités de création et de maintien de lien avec notre public. Véritable richesse, elle apporte une valeur ajoutée aux modalités d'accompagnement, en désinstitutionnalisant la prise en charge et en offrant une temporalité et une latitude d'accompagnement difficilement applicable sur le SAO. 2023 doit permettre de continuer ce travail de déploiement, d'exploration et d'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de pouvoir répondre au plus près aux besoins et aux attentes de ce public.

Fin 2021, L'ARS a fait l'acquisition de nouveaux locaux à Lunéville. L'année à venir sera l'occasion pour le SAO mais également pour l'ensemble des équipes de Lunéville de questionner et repenser nos offres d'hébergement et de services afin de les adapter au public lunévillois et à leurs besoins. L'étude sociologique menée sur la grande précarité, élaboré en parallèle du déploiement de « Léo », pourrait constituer un appui dans cette réflexion.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2022		2021	
Enfants	70	*21%*	115	*30%*
Hommes	163	*48%*	143	*37%*
Femmes	108	*32%*	130	*34%*
total personnes	**341**	***100%***	**388**	***100%***

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2022		2021	
Janvier	19	*8%*	19	*8%*
Février	22	*9%*	22	*9%*
Mars	23	*10%*	16	*7%*
Avril	21	*9%*	17	*7%*
Mai	30	*13%*	14	*6%*
Juin	15	*6%*	19	*8%*
Juillet	20	*8%*	22	*9%*
Août	17	*7%*	25	*11%*
Septembre	19	*8%*	18	*8%*
Octobre	19	*8%*	17	*7%*
Novembre	15	*6%*	26	*11%*
Décembre	18	*8%*	17	*7%*
total	**238**	***100%***	**232**	***100%***

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2022		2021	
Hebergement tiers	100	*42%*	77	*33%*
Domicile personnel (privé)	40	*17%*	43	*19%*
Domicile personnel (social)	24	*10%*	20	*9%*
Domicile personnel (propriétaire)	10	*4%*	9	*4%*
Domicile des parents	29	*12%*	29	*13%*
Sans domicile	14	*6%*	11	*5%*
Hebergement mobile, fortune	6	*3%*	11	*5%*
Etablissement pénitentiaire	5	*2%*	6	*3%*
Foyer résidence sociale	0	*0%*	3	*1%*
Hébergement (CHRS, LT, etc)	2	*1%*	3	*1%*
Hébergement Urgence	2	*1%*	1	*0%*
Etablissement protection enft	1	*0%*	2	*1%*
Centre hospitalier général/spécialisé	2	*1%*	1	*0%*
Autres	0	*0%*	14	*6%*
non précisé	2		0	*0%*
Hôtel	1	*0%*	2	*1%*
total	**238**	***99%***	**232**	***100%***

4.4 Ressources à l'entrée

Ressources des usagers (ménages)	2022		2021	
Salaire, indemnités journalière, rémunération formation	39	*16%*	21	*5%*
Allocation Pôle emploi	28	*12%*	13	*3%*
RSA (socle + activité+majoré)	68	*29%*	68	*18%*
AAH	20	*8%*		*0%*
Prestations familiales, ALL Familiales,garantie jeunes, autre prestations sociales	8	*3%*	13	*3%*
Pension, retraite	6	*3%*	13	*3%*
Sans ressource	62	*26%*	66	*17%*
Inconnus	6	*3%*	183	*47%*
Autres	1	*0%*	11	*3%*
total	**238**	***100%***	**388**	***100%***

4.5 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2022		2021	
Lunéville	188	*79%*	133	*57%*
Agglo de commune		*0%*	53	*23%*
Sous-total Lunéville	188	*79%*	186	*80%*
Département	0	*0%*	5	*2%*
Communauté urbaine du Grand Nancy	25	*11%*	15	*6%*
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	21	*9%*	16	*7%*
Sous-total Autres Communes 54	46	*19%*	36	*16%*
Autres régions françaises	0	*0%*	2	*1%*
Autres pays	3	*1%*	6	*60%*
Non connu	**1**		**2**	
Sous-total Autres Régions	**4**	***1%***	**10**	***61%***
total	**238**	***100%***	**232**	***157%***

Notons que 20% des demandes orientées vers le Sao proviennent d'autres territoires que le lunévillois. Hormis les orientations pour un motif d'éloignement géographique dans un contexte de violences conjugales, ceci s'explique surtout par la refonte du SIAO et la naissance de la plateforme 115 qui donne une autre dimension au dispositif d'urgence.

4.6 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2010 à 2022			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observation
2010	257	425	Année partielle - Création du service en aout
2011	258	455	
2012	375	676	
2013	364	707	
2014	385	714	
2015	321	564	
2016	318	519	
2017	340	533	
2018	300	453	
2019	260	394	
2020	266	374	
2021	232	388	
2022	238	341	
total	3914	6543	

OCCUPATION LOGEMENT FVV

RUE DES VOSGES/ LUNEVILLE

2022	2021
4 ménages : 13 personnes (4 femmes + 9 enfants)	**2 ménages** : 6 personnes (2 femmes + 4 enfants)
Durée moyenne de séjour : **2 mois 1/2**	Durée moyenne de séjour : **2 mois 1/2**
Le plus court : **24 jours**	Le plus court **: 43 jours**
Le plus long : **5 mois**	Le plus long : **3 mois**
Origine géographique : - **1 Val de Lorraine** - **1 Nancy et Agglomération** - **2 Lunéville**	Origine géographique : - **1 Val de Lorraine** - **1 hors région**
Occupation : **9 mois / 12**	Occupation : **4 mois et demi / 12**

OCCUPATION LOGEMENT FVV

LOGEMENT CROIX ROUGE / LUNEVILLE

2022	2021
2 ménages : 5 personnes (2 femmes + 3 enfants)	**4 ménages** : 9 personnes (4 femmes + 5 enfants)
Durée moyenne de séjour : **2 mois**	Durée moy enne de séjour : **2mois 1/2**
Le plus court : **1 mois**	Le plus court : **1 jours**
Le plus long : 2 **mois 1/2**	Le plus long : **3 mois 1/2**
Origine géographique : - **2 Lunéville**	Origine géographique : - **1 Briey** - **2 Lunéville** - **1 Nancy et Agglomération**
Occupation : **3 mois et demi / 12**	Occupation : **7 mois et demi /12**